



Tous ensemble,
pour un avenir meilleur...

XVII^e congrès, Beaufort, du 14 au 17 mai 2016

6. Rapport du réseau des
délégué-e-s sociaux-ales

Depuis le XVI^e Congrès

Le réseau des délégué-e-s sociaux-ales est actif depuis 2005. Depuis ce temps, nous ne cessons de nous épanouir auprès de nos membres. Grâce à la structure syndicale, nous agissons dans plusieurs comités afin que l'aspect humain continue de prévaloir sur le capital.

Afin d'assurer une meilleure visibilité, la tenue de kiosques d'information a lieu un peu partout en province. Des thèmes aussi durs que le suicide et la maladie mentale y sont abordés afin de permettre une visibilité aux délégué-e-s sociaux-ales. Ces kiosques font en sorte que le membre peut accéder directement à de l'information et peut se référer auprès de la-du délégué-e social-e. Le rôle de la-du délégué-e est de fournir une oreille attentive et de diriger le membre vers un spécialiste, bien entendu le tout dans la confidentialité et l'anonymat.

Notre renommée n'est plus à faire auprès de notre structure syndicale ni auprès de nos membres. Par contre, auprès de l'employeur, nous nous devons de lui démontrer notre utilité en lui fournissant la démonstration de nos activités. À chaque trois (3) mois, il y a la rencontre du comité consultatif du PAE (qui comporte la responsable du PAE de la firme Morneau-Shepell, le responsable du centre de santé, le responsable des cadres de 1^{er} niveau, le responsable santé et sécurité ainsi que les responsables provinciaux des sections locales 957, 1500, 2000, 4250 et de l'IREQ). C'est lors de ces rencontres que la gestion nous informe sur le nombre d'heures d'utilisation du code 1PAE et nous, de les informer du nombre d'heures que nous avons répertorié.

En 2015, il y a eu un total de 1 311 interventions effectuées par nos délégué-e-s sociaux-ales, sachant que les statistiques sont le résultat des quatre (4) accréditations soit le 957, 1500, 2000 et le 4250.

Les trois (3) grandes problématiques auxquelles nous sommes confrontés sont :

- Conflits au travail
- Maladie
- Problèmes de stress

Malgré les problématiques dont nous faisons face en tant que réseau du 2000, nous avons accompli quelques réussites, en voici quelques-unes :

- Présentation du réseau des délégué-e-s sociaux-ales à travers la province. Tous les centres d'appels l'ont reçu. Les présentations ont débuté le 6 novembre 2014 pour se terminer le 18 décembre 2014. Toutes-Tous les coordonnateurs-trices régionaux-ales ont fait la présentation dans leur région. Plus de 50 présentations ont été accueillies par nos membres et avec fierté nous avons livré la marchandise!
- Kiosque de sensibilisation et de prévention
- Vente d'épinglettes pour la journée internationale de la femme (8 mars)
- Participation dans les CRSS, CLSS, comité santé et mieux-être, comité de griefs, Centraide, etc...
- La campagne Centraide des employé-e-s et retraité-e-s d'Hydro-Québec a fait une remontée fulgurante en 2015. L'appui syndical a fait la différence ce qui a permis à Hydro-Québec ainsi qu'aux syndicats (il existe 8 syndicats dans l'entreprise) d'être en nomination dans plusieurs catégories et de remporter le trophée Solidaire du service public remis par Centraide du Grand-Montréal. Cette campagne fut dirigée par les coprésidents Éric Martel (PDG d'Hydro-Québec) et de Richard Perreault (Président provincial du 1500). C'est grâce à la générosité des membres que la campagne a été une réussite en 2015 et nous vous en remercions de tout cœur.

Au nom de tous et de Centraide : 5 080 207 fois MERCI!

La campagne Centraide 2016 débute par un changement dans l'organigramme de la structure, car monsieur Richard Perreault passera le flambeau de la coprésidence à madame Nancy Rail notre présidente provinciale au 2000. Ayant à cœur la santé et le bien-être de la personne, Nancy Rail apportera un souffle nouveau à cette campagne où la générosité, l'entraide et le respect d'autrui sont des valeurs mises de l'avant.

Par ailleurs, nous avons négocié (les 4 sections locales 957, 1500, 2000 et le 4250) une nouvelle lettre d'entente qui se nomme désormais no 143. La lettre d'entente du réseau des délégué-e-s sociaux-ales a été bonifiée et toutes les bonifications apportées à cette dernière sont en caractère gras. Vous y remarquerez que le rôle de la-du coordonnateur-trice régional-e y est maintenant détaillé.

Nadia Aristyl
Responsable provinciale
Réseau des délégué-e-s sociaux-ales

NA/dg (sepb 574)
Le 26 avril 2016

LETTRE D'ENTENTE ENTRE

HYDRO-QUÉBEC

et

LE SYNDICAT DES TECHNOLOGUES D'HYDRO-QUÉBEC

SECTION LOCALE 957 - S.C.F.P. - F.T.Q.

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC

SECTION LOCALE 1500 S.C.F.P.- FTQ

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS-E-S DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ET DE

BUREAU D'HYDRO-QUÉBEC

SECTION LOCALE 2000 S.C.F.P - FTQ

LE SYNDICAT DES SPÉCIALISTES ET PROFESSIONNELS D'HYDRO-QUÉBEC,

SECTION LOCALE 4250, S.C.F.P. - F.T.Q.

Objet: Libération des délégués sociaux en regard du Programme d'aide aux employés (P.A.E.)

Considérant la reconnaissance par l'employeur de l'existence du réseau de délégués sociaux mis en place par les syndicats dans le domaine du travail ;

Considérant la volonté des parties de poursuivre le développement du réseau provincial de délégués sociaux en regard du P.A.E. ;

Considérant la volonté des parties d'harmoniser les conditions de libération des délégués sociaux ;

Malgré toute disposition contraire prévue aux conventions collectives, les parties conviennent des dispositions suivantes :

1). Délégués sociaux, coordonnateurs provinciaux et régionaux

Un réseau d'un maximum de deux cent dix (210) délégués sociaux est établi et réparti selon les besoins dans l'ensemble des territoires administratifs tel qu'indiqué à l'annexe I.

Le rôle du délégué social est défini tel que prévu à l'annexe II.

Le rôle des coordonnateurs provinciaux est défini tel que prévu à l'annexe III.

Le rôle des coordonnateurs régionaux est défini tel que prévu à l'annexe IV

2). Conditions de libérations

A) Le délégué social peut être libéré à des fins d'intervention (selon le rôle défini) de **promotion du P.A.E et du réseau des délégués sociaux** ou à des fins de formation tel que prévu à la présente entente après avoir obtenu l'autorisation de son supérieur immédiat.

Le délégué social est libéré sans perte de salaire pour les heures régulières de travail requises à ces fins. Aucun temps supplémentaire n'est payé et aucun frais de déplacement n'est remboursé par Hydro-Québec.

- B) Au premier **janvier** de chaque année, sur présentation au Comité consultatif du PAE de statistiques (**2 fois par année**) correspondant aux interventions réelles des délégués sociaux en conformité avec la grille statistique convenue entre les parties, Hydro Québec libère, aux frais de l'entreprise (code SAP : 1SYH), les quatre (4) coordonnateurs provinciaux pour un maximum de **douze (12)** jours par an chacun afin de leur permettre d'effectuer leurs tâches. La Direction se réserve le droit de refuser toute demande de libération lorsque les circonstances ne permettent pas de se dispenser des services de l'employé agissant comme coordonnateur.
- C) **Hydro Québec libère aux frais de l'entreprise (code SAP ; 1SYH) les coordonnateurs régionaux pour un maximum d'une journée par année chacun afin de leur permettre d'effectuer leurs tâches. Les coordonnateurs régionaux sont nommés parmi le réseau des délégués sociaux.**

3) Sessions de formation

Hydro-Québec accorde à chaque nouveau délégué social, la libération d'un maximum de trois (3) journées régulières de travail, sans perte de salaire, aux fins de formation de base, jusqu'à un maximum de cent (100) nouveaux délégués sociaux pour la durée de la convention collective. **Si la formation a lieu une journée de congé (ATT), le délégué se voit accorder une journée compensatoire à reprendre après entente avec son supérieur immédiat .**

Hydro-Québec accorde à chaque délégué social la libération d'un maximum d'une (1) journée régulière de travail par année, sans perte de salaire, aux fins de formation complémentaire telle que colloque régional, journée thématique ou autre ;

Hydro-Québec accorde pour la durée de la convention collective, pour l'ensemble des syndicats signataires de la présente, un crédit monétaire d'un maximum de trente mille dollars (30 000 \$) aux fins de remboursement des frais d'inscriptions des délégués sociaux aux cours de base et aux cours complémentaires. Le remboursement des frais se fait sur présentation de pièces justificatives.

Lors des activités organisées pendant les semaines thématiques, l'employeur met à la disposition, lorsque ceux-ci sont disponibles, la documentation, les dépliants , les affiches, les objets promotionnels nécessaires au bon déroulement des activités.

4) Cures de désintoxication

Hydro Québec assume le paiement des frais de cures pour les abus d'alcool, de médicaments, de drogues de rue et de jeu compulsif jusqu'à concurrence de quatre (4) cures. Hydro Québec assume les frais de cures des institutions de réhabilitation recommandées par l'entreprise dans la proportion suivante ;

1^{ère} cure : 75 %

2^{ème} et 3^{ème} cure : 50 %

4^{ème} cure : 25 %

Toute cure supplémentaire est assumée entièrement par l'employé.

5) Grille statistique

Les parties conviennent de réviser la grille statistique reflétant les interventions du délégué social et dont la compilation sera déposée et analysée au Comité consultatif du P.A.E par les coordonnateurs provinciaux **et ce 2 fois par année.**

6) Dispositions diverses

Le suivi périodique **des activités** du P.A.E. se fait au Comité consultatif du P.A.E. ;

Le Comité consultatif se réunit au minimum 4 fois par année ou selon les besoins .

Chaque syndicat signataire de la présente a droit à un représentant au sein du Comité consultatif ;

Le suivi de la présente lettre d'entente se fait par la Direction Relations du travail et rémunération globale ;

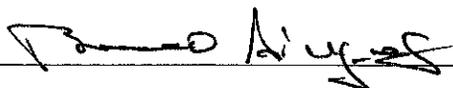
Les activités de promotion du programme sont définies au Comité consultatif du PAE



La présente lettre d'entente est intégrée aux conventions collectives des syndicats signataires de la présente à compter du 1er janvier 2016

En foi de quoi les parties ont signé à Montréal, le _____ 2016.

HYDRO-QUÉBEC

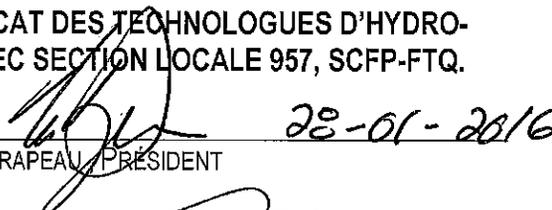


RELATIONS DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION GLOBALE



DANIELLE LAURIER
DIRECTRICE SANTÉ ET SÉCURITÉ

SYNDICAT DES TECHNOLOGUES D'HYDRO-QUÉBEC SECTION LOCALE 957, SCFP-FTQ.



MICHEL DRAPEAU, PRÉSIDENT

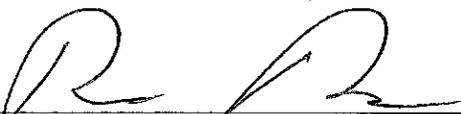
28-01-2016



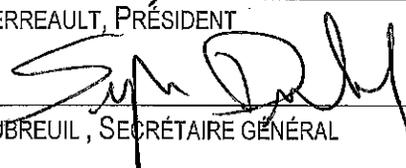
OSWALDO MONTOYA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

28-01-2016

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E) DE MÉTIERS D'HYDRO QUÉBEC, SECTION LOCALE 1500, SCFP-FTQ

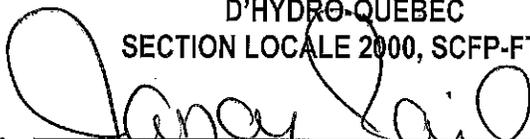


RICHARD PERREAULT, PRÉSIDENT



SYLVAIN DUBREUIL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ET DE BUREAU D'HYDRO-QUÉBEC SECTION LOCALE 2000, SCFP-FTQ.



NANCY RAIL, PRÉSIDENTE



SYLVIE ROBILLARD, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

SYNDICAT DES SPÉCIALISTES ET PROFESSIONNELS D'HYDRO-QUÉBEC, SECTION LOCALE 4250, SCFP-FTQ



BENOIT BOUCHARD, PRÉSIDENT



CATHERINE BERT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

4/2/16

Répartition des délégués sociaux

SECTIONS LOCALES

Région	957	1500	2000	4250	Total
Abitibi	2	4	4	0	10
Baie-James	4	8	0	0	12
Laurentides	4	11	6	1	22
Maisonneuve	0	9	5	0	14
Manicouagan	4	8	4	1	17
Matapédia	3	6	4	0	13
Mauricie	4	7	4	1	16
Montmorency	3	11	5	1	20
Richelieu	8	9	10	1	28
Saguenay	2	6	4	0	12
Saint-Laurent	0	8	7	0	15
Montréal	9	0	3	9	21
Siège social	0	0	9	1	10
Totaux :	43	87	65	15	210

Note : La répartition est à titre indicatif , elle est évolutive dans le temps selon les besoins

 Les syndiqué-e-s 957 - 1500 - 2000 - 4250

RÔLE DU/ DE LA DÉLÉGUÉ-E SOCIAL-E

ÉCOUTE :

Être à l'écoute des personnes afin de les aider à cerner leurs problèmes.

RÉFÉRENCE :

Faire un travail de référence, dans le but d'orienter les personnes aux prises avec un problème, vers les ressources disponibles notamment au P.A.E., ou autres ressources comme par exemple Centraide.

S'assurer que tout dialogue ou aide offerte repose sur les principes de base de l'action syndicale et des valeurs de l'entreprise :

- Le mieux-être des membres
- L'aide entre pairs (égal à égal)
- De façon libre et volontaire
- La confidentialité
- Le respect de la personne .

Faire le suivi des dossiers.

Fournir les données statistiques requises concernant ses interventions.

Faire de l'accompagnement lors de situation de crise ou d'urgence

FAIRE DE LA PRÉVENTION:

- Être en état de vigilance face aux changements d'attitude des individus dans leur milieu de travail.
- Participer aux réunions, formations ou colloques de délégué-e-s sociaux organisés par le Syndicat ou par les Conseils régionaux de la FTQ, afin de partager son expérience avec d'autres délégué(e)s sociaux de d'autres syndicats.
- Participer à la promotion du P.A.E. de l'entreprise et du réseau des délégués sociaux.
- **Participer aux rencontres de SST ou aux rencontres gestionnaires / employés lorsqu'invité , et ce afin de présenter le P.A.E. et le réseau des délégués sociaux .**

En résumé le délégué social ou la déléguée social est une personne ressource mais n'est pas un ou une thérapeute ni un ou une spécialiste en intervention sociale. Son rôle est d'accompagner leurs confrères et leurs consoeurs de travail dans la recherche de solutions à leurs problèmes.

RÔLE DES COORDONNATEURS/TRICES PROVINCIAUX

Planifier les sessions de formation de base et complémentaire pour les nouveaux délégués sociaux et en informer l'entreprise afin de faciliter les demandes de libération auprès de la gestion ;

Transmettre la facturation pour le paiement des formations ;

Recueillir les données statistiques des interventions et produire des rapports au Comité consultatif du P.A.E. ;

Assurer la vigie des activités de prévention et de promotion du **P.A.E et du réseau des délégués sociaux**

Faire de l'accompagnement lors de situation de crise ou d'urgence

AD

RÔLE DES COORDONNATEURS / TRICES RÉGIONAUX

- En plus d'agir comme délégué social , il ou elle ;
- Coordonne les activités du réseau dans sa région .
- Supporte les délégués sociaux de sa région .
- Fait le suivi auprès de son coordonnateur provincial .
- Fait la promotion du P.A.E et du réseau des délégués sociaux dans sa région .
- Participe à la préparation des semaines thématiques .
- Fait le suivi de la formation des délégués sociaux de sa région .
- Participe au recrutement de nouveaux délégués sociaux dans sa région .
- Collabore avec le service de santé et la gestion locale , s'il y a lieu .
- Fait de l'accompagnement lors de situation de crise ou d'urgence



